

	<p><b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE CC°4-2021</b></p> <p><b>COMPTE RENDU DE LA SÉANCE</b></p>	<p><b>Date du conseil communautaire:</b> 30 août 2021</p> <p><b>Lieu :</b> Visioconférence</p> <p><b>Date de convocation:</b> 26 août 2021</p> <p><b>Date:</b> 31 août 2021</p>
---	---	---

L'an deux-mille-vingt-et-un, le **30 août** le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le **26 août 2021** conformément à l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni **en visioconférence**, sous la présidence de M. Benoît KAUTAI.

Le **30 août 2021**, M. Benoît KAUTAI ouvre la séance à **16:00** et procède à l'appel nominal des conseillers communautaires.

**Délégués communautaires présents (13/15):**

Commune de Fatu Hiva: Henri TUIEINUI, Athanase PAHUTOTI  
Commune de Hiva Oa: Joëlle FREBAULT, Ornella KAYSER  
Commune de Nuku Hiva: Benoît KAUTAI, Nicolas HAITI, Laïza DEANE  
Commune de Tahuata: Félix BARSINAS, Hana MARURAI  
Commune de Ua Huka: Nestor OHU, Ranka AUNOA  
Commune de Ua Pou: Joseph KAIHA, Wildorf TATA, Alain AH-LO

**Absents (2)**

Jean-Yves SCALLAMERA

**Procuration(0)**

**Invités présents:**

M. Guillaume AUDEBAUD, Chef de la subdivision administrative des îles Marquises  
Mme Myrna PETERANO, Tavana Hau par intérim à la Circonscription des Îles Marquises  
Mme Estelle SALGUES, subdivisionnaire de santé des îles Marquises

**Ont assistés au conseil:**

Mme Mareva KUCHINKE, Directrice Générale des Services, CODIM;  
M. Teiki TETAHIOTUPA, Assistant de direction CODIM;

**Les délégués communautaires présents (13/15), formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.**

Laïza DEAN est nommée secrétaire de séance.

## **SOMMAIRE**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DES SÉANCES DU 18 ET 19 JUIN 2021	3
3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUILLET 2021	3
4. SITUATION SANITAIRE AUX MARQUISES	3
5. PROJET DE DÉLIBÉRATION : AUTORISANT LA PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET DE LA CODIM DES FRAIS DE MISSION DE LA DÉLÉGATION REPRÉSENTANT LA CODIM AU CONGRÈS MONDIALE DE LA NATURE ORGANISÉE PAR L'IUCN À MARSEILLE DU 3 AU 10 SEPTEMBRE 2021	5
6. QUESTIONS DIVERSES	6

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **ADOpte** l'ordre du jour

### **2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DES SÉANCES DU 18 ET 19 JUIN 2021**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **ADOpte** le procès verbal des séances des 18 et 19 juin 2021

### **3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUILLET 2021**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **ADOpte** le procès verbal de séance du 24 juillet 2021

### **4. SITUATION SANITAIRE AUX MARQUISES**

Intervenant: Mme Estelle SALGUES, subdivisionnaire de santé des îles Marquises

M. KAUTAI se propose de

→ **PRENDRE EN CHARGE** et de **STOCKER** 4 cercueils zingués à Nuku Hiva qui serviront au besoin. Les familles concernées rembourseront le cercueil avec l'aide de la CPS.

Mme FREBAULT se propose également, de

→ **PRENDRE EN CHARGE** et de **STOCKER** 4 cercueils zingués à Hiva Oa pour le groupe sud.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **APPROUVE** le principe que la compagnie ARANUI puisse venir aux Marquises avec des passagers.

→ **APPROUVE** le principe de mettre en place un système de contrôle sanitaire à l'embarquement pour tous déplacements intra archipel.

→ **DÉCIDE** d'écrire un courrier signé des 6 maires et adressé au Haut-Commissaire et au Président du Pays.

**5. PROJET DE DÉLIBÉRATION : AUTORISANT LA PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET DE LA CODIM DES FRAIS DE MISSION DE LA DÉLÉGATION REPRÉSENTANT LA CODIM AU CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE ORGANISÉE PAR L'IUCN À MARSEILLE DU 3 AU 10 SEPTEMBRE 2021**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

→ **AUTORISE** la prise en charge des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et aux frais divers de la délégation représentant la CODIM au congrès mondial de la nature à Marseille du 3 au 10 septembre 2021.

Les frais de déplacement aller/retour incluent les moyens de transport maritime, aérien, et terrestre entre l'île d'origine (Nuku Hiva, Ua Huka et Hiva Oa) et Marseille.

Les frais d'hébergement incluent ceux nécessaires à Papeete, Paris et Marseille.

→ **DÉSIGNE** M. KAUTAI, Mme FREBAULT, M. OHU, et Mme KUCHINKE comme membres de la délégation représentant la CODIM au congrès.

**6. QUESTIONS DIVERSES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **ADOpte** le principe de se réunir le vendredi 17 et samedi 18 septembre à Hiva Oa pour se prononcer sur les résultats de l'étude de mutualisation.

Fin de la séance à 17:45

La secrétaire de séance



Laïza DEANE

Le président



Benoît KAUTAI